

Circulaire n°54 du 30 novembre 2017

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Julien MAURIAT
Patrice GERGES

OBJET : COUPE DE France DES LIGUES MINIMES DE CROSS-COUNTRY

Chers amis,

Vous trouverez joint à ce courrier, le règlement de la Coupe de France des Ligues Minimales de cross-country, mis en place pour la première année dans le cadre du Championnat de France des 10 et 11 mars 2018 à Plouay (Bretagne - Morbihan).

Les Ligues voudront bien, de manière prévisionnelle, confirmer pour le 7 février 2018, leur intention de participer à cette Coupe de France, en précisant le nombre d'équipes (garçons et filles) qu'ils souhaitent engager.

Adresser le message directement par mail à l'adresse mail suivante : cnj@athle.fr

Les modalités de saisie des compositions d'équipes seront les mêmes que pour les championnats de France de Cross-Country (site FFA).

Cette première épreuve entrera dans le cadre du Challenge National des Ligues 2018.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Didier VAREECKE,
Président de la Commission Nationale des
Jeunes



COUPE DE FRANCE DES LIGUES MINIMES (U16) DE CROSS-COUNTRY

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country sera organisée.
- 1.2 Elle sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country se déroulera dans le cadre de l'organisation des Championnats de France de Cross-Country.
- 1.4 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country.

2. Composition des Equipes

- 2.1 Une équipe sera composée de 8 athlètes.
- 2.2 Seuls les athlètes des catégories Minimales (1^{ère} et 2^{ème} année) peuvent participer.
- 2.3 Chaque Ligue pourra présenter au plus deux équipes constituées filles et au plus deux équipes constituées garçons.
- 2.4 La Ligue organisatrice des Championnats de France pourra, en plus, présenter une équipe constituée par département dans chacune des deux catégories.

3. Programme des épreuves

Le programme comprendra :

⇒ **Minimes Masculins** : une course sur une distance fixée selon les préconisations de la CNJ et de la DTN ;

⇒ **Minimes Féminines** : une course sur une distance fixée selon les préconisations de la CNJ et de la DTN.

Pour 2018, les horaires et distances suivantes ont été retenus :

SAMEDI 10 MARS 2018, PLOUAY (BRETAGNE)

13h00	Coupe de France Minimes	Minimes Filles	F	3640 m	LD + 1PB + 1GB + LA
13h25		Minimes Garçons	H	4350 m	LD + 1MB + 1GB + LA

4. Classement des Equipes

- 4.1 Il ne sera pas attribué de titre individuel.
- 4.2 Un classement sera établi dans chaque course par addition des places des 6 premiers classés de chaque équipe constituée.
- 4.3 Un challenge sera attribué à la première équipe filles et à la première équipe garçons (celles ayant obtenu le plus petit total de points).
- 4.4 Le classement final de la Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country sera établi en additionnant les points obtenus par l'équipe 1 garçons et par l'équipe 1 filles de chaque Ligue.
- 4.5 La Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le total de points le plus faible.

5. Règlements Techniques

- 5.1 Chaque équipe de Ligue portera un maillot distinctif.
- 5.2 Les équipes départementales en feront de même.

6. Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues et des départements.

6.2 Engagements

- Les engagements des équipes devront être effectués au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

7. Actions éducatives et dispositions diverses

- 7.1 Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.
- 7.2 Au minimum, un atelier de sensibilisation à la lutte antidopage devra être mis en place, ainsi qu'un atelier d'Éthique et de Déontologie.
- 7.3 La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la FFA.